Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_17-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
Pour : 21 Contre : 6 Abstention : 0

Date de la convocation
10 février 2026

N° de la délibération
2026-17

L'an 2026, le 16 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 février 2026.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, QUILTU Catherine, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine.

et MM :, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (4) : YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe, ROGARD Carole à TROADEC Christian, CADIOU Alain à COUTELLER Serge

Absents (2) : CLAUDE Mickael, AUFFRET Ludovic

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : RICHARD Fabienne

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 20 février 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

Approbation de l'argumentaire de mémoire en défense, suite au recours déposé au tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un entrepôt logistique Rue Tanguy Prigent

Rapporteur : J. MAZEAS

L'arrêté Préfectoral d'autorisation de démolition de la friche industrielle Entremont et de la construction d'une base logistique avec 137 emplois porté par le groupe IDEC/Faubourg Promotion est attaqué en justice par M. Claude PRIGENT et par six autres pétitionnaires : Mme Martine CHAVIGNEAU, M. Maurice BILIRIT, M. Xavier PERCHEC, Mme Marie-Christine RIOU LE MIGNON, Mme Anita DERRIEN et Mme Isabelle NOBLET, riverains de 700 m à 300 m du site (à vol d'oiseau).

Le 5 février dernier, la mairie a reçu un courrier du Tribunal Administratif, qui donne un mois à la mairie pour produire un mémoire en appui du projet d'entrepôt de stockage Rue Tanguy Prigent à Carhaix.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_17-DE

Situation actuelle







Argumentation :

1 - Rappel du projet et de son enjeu pour le territoire !

Une société spécialisée dans la promotion immobilière d'entreprises (IDEC/Faubourg Promotion) a obtenu, le 13 août 2024, un permis de construire pour démolir l'ancienne usine Entremont et édifier à sa place un bâtiment logistique composé de quatre cellules de stockage, accompagné de locaux techniques et de bureaux. Conformément à la réglementation, une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a également été déposée auprès de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_17-DE





Insertions graphiques du projet dans son environnement – PC n°11-2024 – CARHAIX.

- Pour rappel, ce projet est générateur de 137 emplois, et permet de réinvestir une friche industrielle inoccupée, située aux portes de la ville.

- Travaillé avec les acteurs économiques, ce projet répond également à des besoins d'entreprises locales qui attendent de pouvoir l'utiliser.

- Les travaux (démolition, dépollution et reconstruction) d'un montant prévisionnel de 25 millions d'euros génèrent également de nombreuses opportunités professionnelles qu'ils s'agissent d'emplois directs : ouvriers techniciens, ingénieurs, conducteurs de travaux ou d'emplois indirects : transport, logistique, bureaux d'études, fournisseurs de matériaux...

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_17-DE

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs actuels de sobriété foncière. La démolition complète de la friche Entremont, attendue de longue date, apparaît en effet nécessaire : la vétusté des bâtiments et la dégradation générale du site génèrent à la fois des risques pour la sécurité et un impact visuel négatif sur le paysage urbain.

Aucun acteur public ni bailleur social n'était en mesure d'assumer financièrement la démolition de ce site d'environ 9 hectares, dont le coût — estimé à deux millions d'euros pour la dépollution et la démolition — représentait un obstacle majeur à la viabilité économique des projets envisagés jusqu'à présent. Ce nouveau projet constitue donc une réelle opportunité pour redonner vie à un site laissé à l'abandon.

Par ailleurs, ce site a toujours eu une vocation industrielle, ce que confirme son classement au Plan Local d'Urbanisme. Les riverains sont donc habitués à un usage industriel des lieux ainsi qu'au passage de véhicules, sans que cela n'ait jamais posé de difficulté. Le projet prévoit un trafic limité à environ 80 poids lourds par jour, avec un accès unique par le bas de la rue Tanguy Prigent, qui dessert déjà la zone de Saint-Antoine, en face de l'usine Quéguiner.

- Après plusieurs dépôts de permis de construire pour prendre en compte toutes les remarques de la DREAL et des différents services de l'Etat consultés, le **permis de construire définitif a été déposé le 17 mai 2024. Des pièces complémentaires ont encore été apportées jusqu'en avril 2025.**

L'aspect environnemental a été pris en compte et a fait l'objet d'études et de compensations des impacts potentiels.

- Suite à cela, le Préfet a prescrit une **consultation du public de 4 semaines** (du 12 mai au 10 juin 2025).

Les riverains et habitants ont ainsi pu exprimer leurs arguments et leurs avis, qui ont été entendus, pris en considération et ont conduit à un avis favorable dans le rapport d'enquête.

Un rapport de la consultation du public a été édité 2 mois plus tard, et fin août, un mémoire du Maître d'Ouvrage y a répondu.

Conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal a émis un avis dans les 15 jours suivants la consultation du public (favorable).

Ce projet constitue une opportunité inespérée pour le site Entremont, devenu friche et qui risque de poser des problèmes dans les années à venir si l'investisseur venait à se retirer, le délai d'instruction du dossier au tribunal administratif, en première instance, sans présumer d'éventuelles procédures en appel, étant au minimum de deux à trois ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 21 vois pour et 6 voix contre (BOUSSARD Laure, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle, BRIAND Philippe) se prononcent favorablement sur cet argumentaire de mémoire en défense, en appui de ce projet attaqué au tribunal administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 18 février 2026

Le Maire,
Christian TROADEC

CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -